



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Le 5 décembre 2024 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : **1** Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Dany JAMMES

#### CAGD

Hervé DARRIGADE ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE

#### CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES

### Absents :

#### CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; François LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCÉ ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

**Représentés (pouvoirs) :** Pouvoir de M. Pierre PASQUIER à M. Alain PERRET

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2024\_084

### Budget Principal du Sitcom – Décision Modificative n°3

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°3 de l'exercice 2024, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal afin de poursuivre les opérations d'installations de conteneurs enterrés et semi-enterrés au fur et à mesure des besoins et des conventions réalisées.



Enfin, pour les opérations d'ordre, la mise en place du prorata temporis, sur la nomenclature M57, impose l'amortissement des immobilisations dès leur mise en service.

Cette mesure conduit à devoir revoir à la hausse les crédits ouverts pour les opérations d'amortissement.

Il propose donc une modification des crédits 2024 du budget principal en section de fonctionnement et d'investissement, ci-dessous détaillée :

**En section de fonctionnement :**

- En dépenses
  - Au chapitre 042, article 6811 « dotations aux amortissements » : + 500 000€
  - Au chapitre 023, virement à la section d'investissement : - 500 000€

**En section d'investissement :**

- En dépenses :
  - Le compte 2158 - opération 2105 « achats de conteneurs avec convention » : + 81 168 €
  - L'article 2158 - l'opération 2305 « achats de conteneurs - projets privés » : + 105 433.60 €
  - L'article 20421 « biens immobiliers, matériels et études » : + 25 748.40 €
- En recettes :
  - Au chapitre d'ordre 040, article 28158 « autres installations, matériel et outillage » : +500 000€
  - Chapitre 021, virement de la section de fonctionnement : -500 000€
  - L'article 13151 - opération 2105 « achats de conteneurs avec conventions » : + 81 168 €
  - L'article 1318 - opération 2305 « achats de conteneurs pour projets privés » : + 131 182 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** les modifications proposées au budget principal 2024 du SITCOM telles que présentées.

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,

A Bénèsse-Maremne, le 11 décembre 2024

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

